

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d' ARRAS
Canton de BAPAUME
Commune de **METZ-EN-COUTURE**
tél: 03.21.48.31.75
mairie.metzencouture@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2016 à 18 HEURES 30

Convocation : 30/06/2016

Affichage : 30/06/2016

L'an deux mille seize, le six juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisce, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mr Michel Lalisce - Mme Chrystèle Lectez - Mr Thierry Fontaine - Mme Navarro Nicole - Mme Lefebvre Julie - Mme Stéphanie Plaisant- Mme Lucette Cathelain- Mme Obry Corinne

Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel-

Etaient absents excusés : Mrs Lionel Delsaut, Jean-Luc Capon, Frédéric Gérard

Etaient absents : Mme Laetitia Chatelain, M Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1-Le compte-rendu du 25 mai 2016 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

2- le bureau de poste :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 13 avril 2016 concernant la fermeture du bureau de poste et l'information faite auprès des commerçants de la commune de se porter candidat pour accueillir le relais poste en leur commerce.

Le café « Baulieu » tenu par Mme Mertens et le magasin Proxi tenu par Mr et Mme François Quénu proposent leur candidature pour accueillir le relais poste en leur commerce. Les membres du Conseil Municipal votent à bulletin secret. Le vote donne les résultats suivants : 10 votants

Magasin Proxi : 5 voix

Café baulieu : 4 voix

Un bulletin nul

Le Conseil Municipal propose donc à la Poste le magasin Proxi afin d'y intégrer le relais poste.

3- Evolution du dossier de la sauvegarde de « notre » boulangerie

Monsieur le Maire a contacté la communauté de communes du Sud Artois qui est en cours de réflexion sur ce que pourraient être ses orientations économiques.

Monsieur Vaillant, clerc de notaire propose aux membres une vente à 30 000€ frais compris.

Après discussion et délibération, les membres sont intéressés par l'offre. Madame Ferré confirmera son accord pour l'achat des murs de son commerce. Une réunion sera programmée dès que Madame Ferré aura réfléchi quant à un éventuel achat des murs de son commerce.

4 -Elaboration du document unique :

Monsieur le Maire informe les membres que la tenue d'un registre « document unique » est obligatoire dans chaque entreprise employant du personnel. Ce document unique permet d'assurer et de protéger la sécurité physique et mentale de ses employés.

Ce document doit être mis à jour chaque année. Il demande aux membres leur accord pour élaborer un document unique et de passer une convention avec le Centre de Gestion du Pas de Calais pour la confection de ce document unique. A l'unanimité des membres présents, les membres autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de ses agents du service de Santé et Sécurité au Travail.

5-La location de la salle des Fêtes :

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur le règlement de la location de la salle des Fêtes. Madame Corinne Obry se propose d'examiner ce document et de faire des propositions d'ajustement pour les soumettre lors de la prochaine réunion prévue en septembre.

6-Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable (RPQS 2014 et 2015) :

Monsieur le Maire informe les membres que le RPQS est un document produit chaque année par chaque service d'eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce document doit être validé et publié sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable, décident de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr.

7- Les jeux publics

Ils sont achetés pour un montant HT de 4890.00€.

Le Falep fait un don à la commune de 4900€.

Monsieur le Maire fait un don à la commune de 1095€ pour le financement de 12 tables en polyéthylène et le financement d'une partie de la restauration de la reliure de 3 registres de l'état civil ».

A l'unanimité des présents, le don du FALEP est accepté.

Par 7 voix pour et 3 abstentions, le don de Mr le Maire est accepté.

8- Les temps d'activités périscolaires

Madame Lectez, Adjointe a transmis aux parents d'élèves 2 questionnaires :

Un questionnaire de satisfaction (10 retours en mairie)

Un questionnaire de réinscription. (20 retours en mairie)

Divers

Projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Artois par adjonction des communes de Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puissieux, Sailly au Bois et Souastre.

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue moins 2 abstentions d'approuver l'extension du périmètre de l'intercommunalité du Sud Artois.

Monsieur le Maire présente le devis des Ets Lequette pour la réparation du toit de la bibliothèque pour un montant de 690€92.

A l'unanimité des présents, le devis des Ets Lequette est retenu.

Renseignement sera pris par Mme Lectez quant à la possibilité d'activer l'assurance communale au sujet de ce dégât des eaux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Laetitia Chatelain, conseillère municipale qui présente sa démission pour raisons personnelles. A l'unanimité des présents, les membres acceptent la démission.

Monsieur Thierry Fontaine , adjoint, fait part des retours positifs sur les feux de la Saint Jean. Il évoque l'organisation du 14 juillet.

Quant à la Fête Communale, une réflexion sera menée quant à la pérennisation de cette fête.

Madame Julie Lefebvre, Conseillère Municipale invite les membres à découvrir la bibliothèque ce samedi 23 juillet à partir de 14h30, un goûter est offert par le FALEP, dans le cadre de l'opération « partir en livres »

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le mercredi 07 septembre 2016 à 18h30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée vers 21h45.